

*2 septembre 2009*

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la suppression de places de stationnement dans le quartier des Pâquis».**

**Rapport de M. Alexandre Wisard.**

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 13 mai 2009. Sous l'onctueuse présidence de M. Jean-Charles Lathion, la commission a examiné cet objet lors de ses séances des 25 mai, 8 et 15 juin 2009.

Le rapporteur adresse ses vifs remerciements à M<sup>mes</sup> Consuelo Frauenfelder et Nathalie Bianchini pour leurs notes de séances utiles à la rédaction du présent rapport.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 25 mai 2009**

*Audition des pétitionnaires*

La commission accueille le représentant du Touring Club Suisse (TCS), section Genève, porteur de la pétition, en la personne de M. Victor de Oliveira, accompagné de quatre habitant-e-s du quartier des Pâquis, soit M<sup>me</sup> Nicole Farny, MM. François Righetti, Théodore Domenig et Pierre-Henri Reymond.

M. de Oliveira informe la commission que le TCS Genève est à l'origine de la pétition, qui a été déposée au Grand Conseil et au Conseil municipal de la Ville de Genève, munie de 2109 signatures. Il rappelle les deux demandes de la pétition, à savoir de prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier, et empêcher la division du quartier des Pâquis en deux secteurs.

Au départ, un groupe d'habitants des Pâquis s'est réuni, en 2007, pour examiner le projet de réorganisation de la circulation qui prévoyait la fermeture de rues à la circulation, avec un impact sur le stationnement estimé à 100 places supprimées.

Certains commerçants du quartier ont alors alerté le TCS Genève afin de réagir, sous forme de la présente pétition.

En février 2009, une rencontre publique a eu lieu à la salle du Môle, réunissant les autorités de la Ville porteuse du projet, soit le conseiller administratif M. Rémy Pagani, et les habitants des Pâquis, au cours de laquelle il a été indiqué une adaptation du projet depuis 2007.

Seulement 10 à 20 places de stationnement étaient supprimées (100 à l'origine), mais la fermeture d'un tronçon de la rue des Pâquis posait encore problème pour le TCS Genève, puisqu'elle coupait le quartier des Pâquis en deux.

A la suite de cette soirée publique d'information, le TCS Genève a rencontré M. Pagani, en mars 2009.

Le magistrat s'est déclaré d'accord de réétudier les schémas de circulation. A ce jour, M. de Olivera informe qu'il n'a pas de nouvelles de ces éventuelles modifications apportées par la Ville à son projet.

M. Righetti insiste sur la coupure en deux du quartier si le schéma de circulation et d'aménagements est accepté. Il estime que les livreurs vont doubler leur temps de parcours avec de telles mesures, et il ajoute qu'il y aura neuf rues en cul-de-sac dans le quartier, avec les difficultés que cela génère. De plus, il constate que, depuis la rue de Lausanne, il y aura six entrées possibles mais seulement une sortie. Il conclut que la sécurité des enfants qui fréquentent l'école de Pâquis-Centre est déjà garantie aujourd'hui grâce à la présence d'une zone 30 km/h et que, au contraire, supprimer la circulation dans certaines rues va favoriser l'insécurité générale alors que le quartier connaît déjà de gros problèmes actuellement.

Pour M. Domenig qui habite le quartier depuis quarante ans et qui y est très attaché, les Pâquis présentent la particularité de posséder encore beaucoup de petits commerces individuels, qui contribuent à la vie artisanale du quartier. Il lui paraît important de maintenir des cheminements routiers aisés pour accéder à ces commerces. Il craint que la coupure en deux du secteur ne provoque une diminution de la clientèle pour ces commerces et ne débouche sur la constitution d'un ghetto.

M<sup>me</sup> Farny évoque l'aspect sécuritaire du dossier. Elle témoigne qu'elle s'est fait agresser deux fois en deux mois sur la place de la Navigation, une place piétonne récemment aménagée par la Ville de Genève. Personne n'est intervenu pour lui venir en aide. Elle conclut que, si les zones piétonnes sont belles et agréables la journée, elles deviennent dangereuses le soir pour les personnes âgées, qui constituent des proies faciles en l'absence de gendarmes.

M. Reymond termine la présentation des pétitionnaires en attirant l'attention de la commission sur le fait qu'elle doit se préoccuper des gagne-petit. Tout le monde aux Pâquis ne peut pas se payer une place de stationnement au parking du Mont-Blanc à 375 francs par mois.

Aux questions de la commission, on retiendra que:

- malgré l'évolution du projet, la coupure du quartier en deux est maintenue, avec la suppression du trafic sur une section de la rue des Pâquis. Toutefois, M. Pagani est favorable au maintien d'une connexion entre les deux secteurs, qu'il fait étudier par ses services;
- les pétitionnaires ne sont pas regroupés en association, contrairement à l'association des parents d'élèves ou à SURVAP, Survivre aux Pâquis-Association des habitants des Pâquis, qu'ils jugent non représentatives;
- les pétitionnaires sont intéressés à être partenaires du projet;
- le nombre de places supprimées, estimé initialement à 100, serait aujourd'hui réduit à 10 places;
- les mesures de circulation envisagées visent pour l'essentiel à décourager le trafic de transit, et non celui de desserte;
- les pétitionnaires ne sont pas opposés par principe à l'installation de zones piétonnes, mais cela ne doit pas se faire systématiquement au détriment des places de stationnement;
- les problèmes de sécurité sont du ressort de la police cantonale, appuyée par les agents de sécurité municipaux de la Ville, qui disposent tous deux de postes dans le quartier.

Après avoir remercié les pétitionnaires et les avoir libérés, la commission organise ses travaux.

Elle accepte à l'unanimité des commissaires présents la proposition du président de la commission d'auditionner le conseiller administratif Rémy Pagani et ses services.

### **Séance du 8 juin 2009**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et des mandataires*

M<sup>me</sup> Giraud rappelle à la commission que la Ville de Genève travaille depuis plusieurs années sur le quartier des Pâquis, dans le cadre d'un processus de concertation.

En mars 2006, une pétition (P-168) a été lancée par l'Association des parents d'élèves, soutenue par l'association SURVAP (Survivre aux Pâquis), l'Association de défense économique des Pâquis et la Coordination de quartier, et demandait la sécurisation du quartier avec l'aménagement piétonnier de certaines rues.

Cette pétition P-168 a été acceptée par le Conseil municipal en janvier 2007, assortie d'une série de recommandations, parmi lesquelles le Conseil municipal invitait le Conseil administratif à créer, en concertation avec les habitants, un schéma général de circulation dans le quartier comprenant, notamment, une zone piétonne incluant tout le cœur des Pâquis.

Depuis avril 2007, la Ville travaille avec un groupe de représentants de diverses associations de quartier sur le schéma général de circulation et sur le cœur piétonnier des Pâquis.

Le fruit de l'état d'avancement de ces réflexions a été présenté en séance publique au début de 2009, provoquant débat, remarques et propositions de l'assemblée, tout cela dans un climat très constructif, indique M<sup>me</sup> Giraud.

A la suite de la séance publique, le TCS Genève a lancé la présente pétition, basée cependant sur un projet qui n'était plus d'actualité, conclut M<sup>me</sup> Giraud.

Le représentant du bureau d'ingénieurs Trafitec, mandaté par la Ville, M. Allegra, précise les détails du schéma de circulation retenu, ainsi que le calendrier des réalisations à court, moyen ou long terme.

A court terme, soit entre juillet et septembre 2009, la réalisation de zones piétonnes est prévue à:

- la rue des Buis (tronçon rue Butini-rue Rothschild);
- la rue de Zurich (tronçon rue de Berne-rue de Neuchâtel).

A moyen terme (délai non indiqué):

- la rue du Môle (tronçon bibliothèque-rue de Bâle).

A long terme (délai non indiqué):

- la rue de Berne (tronçon rue de la Navigation-rue du Môle);
- la rue de la Navigation (tronçon rue de Berne-rue du Levant).

A plus long terme est prévue la piétonisation de la place Châteaubriand, entre la rue des Buis et la rue des Pâquis.

Le bureau Trafitec ajoute que le plan initial a été remanié suite au travail de concertation, et que le nombre de places supprimées a été réduit à 25-30 unités. Ainsi, la zone de rencontre initialement prévue sur la rue de Fribourg, et qui nécessitait la suppression de 44 places de stationnement, ne sera finalement pas réalisée. D'autres aménagements ont été abandonnés, ce qui explique la réduction du nombre de places supprimées.

L'estimation totale des places supprimées, élément central de la présente pétition, selon le stade actuel de développement du projet, se résume à 18 places pour la rue du Môle, 3 pour la rue de Berne, 1 pour la place de la Navigation et, enfin, 5 pour la place Châteaubriand, soit entre 25 et 30 places.

M. Allegra précise que la Ville de Genève étudie d'autres mesures compensatoires pour les habitants, notamment la possibilité de parquer la nuit (modifications du règlement des parkings de la Gérance immobilière municipale, horodateurs transformés en zones bleues), ou encore la récupération de zones bleues actuelles, ou enfin la récupération de places privées redevenant à usage public.

Pour le deuxième élément de la pétition, soit la coupure du quartier en deux, le mandataire de la Ville précise que les études actuellement en cours devront encore obtenir le consensus des habitants, puis être validées par l'autorité compétente, soit la Direction générale de la mobilité à l'Etat de Genève.

La division évoquée dans la pétition ne concerne que les transports individuels, les mobilités douces (piétons, cyclistes) étant améliorées. Cela permettra de réduire les nuisances et d'aller dans le sens du respect des normes OPBruit et OPAir, qui n'est pas garanti aujourd'hui.

Le mandataire termine en ajoutant que l'étude est encore en cours et qu'il n'existe pas de schéma de circulation formellement adopté en vue d'atteindre les divers objectifs évoqués.

Le conseiller administratif et maire de Genève, M. Pagani, arrivé entre-temps, informe la commission que, lors de son entrée en fonction, il y a deux ans, il a convenu avec le TCS Genève qu'il entendait communiquer avant d'en venir à la polémique. Une première entorse à cette volonté de partenariat est survenue avec le dossier Artamis/parking à la Jonction. Avec cette pétition, M. Pagani regrette la deuxième entorse.

Il a cependant récemment reçu les pétitionnaires ainsi que le représentant du TCS Genève, et les relations sont rétablies. Ces derniers ont admis qu'il n'y avait pas 100 places de stationnement supprimées et ils ont reconnu l'intérêt de supprimer, aux Pâquis, le trafic pendulaire ou ventouse, indique M. Pagani.

Le maire ajoute que, à l'horizon 2016-2018, la Ville de Genève n'échappera pas à l'obligation d'assainissement imposée par la Confédération. Donc, la Ville travaille actuellement étape par étape, la première étape aux Pâquis se proposant de prendre les mesures pour la rue des Buis et la rue de Zurich, le reste demeurant au stade de projet.

Lors de la séance publique du mois de février dernier, la nombreuse assemblée présente a demandé aux autorités de la Ville de trouver des solutions pour passer du nord au sud du quartier, tout en supprimant le trafic de transit.

De plus, l'unanimité s'est faite autour de la piétonisation du secteur Châteaubriand, y compris de la part des représentants du TCS Genève présents, souligne M. Pagani.

La zone 30 km/h se met en place actuellement, termine le conseiller administratif.

Aux très nombreuses questions des commissaires, le département des constructions et de l'aménagement ou le mandataire répondent que:

- la coupure du trafic de transit à la rue des Pâquis est encore à l'étude. Cette mesure, la plus éloignée dans le temps, est très contraignante, mais elle ne doit pas nuire à la mobilité en général dans le quartier;
- la répartition, dans le quartier des Pâquis, des charges de trafic entre transit et desserte doit encore être précisée d'ici à la fin de septembre 2009;
- au total, ce sont 30 places de stationnement qui sont supprimées (et non 10 comme annoncé précédemment et encore moins 100 comme évoqué en 2007);
- l'image initiale de la circulation dans le quartier, souhaitée par les habitants, a été modifiée, car le bilan en matière de stationnement était trop pénalisant. Un compromis a été recherché qui permette de sécuriser les cheminements autour des écoles, tout en limitant au minimum le nombre de places de stationnement supprimées;
- les places de livraison seront maintenues, voire déplacées;
- la mise en place de rues au statut «bordiers autorisés» afin de supprimer le trafic de transit n'a pas été retenue, car ce système n'est pas respecté si l'on ne met pas en place un contrôle systématique;
- le trafic d'urgence (ambulances, pompiers) ne sera pas touché par les mesures de modération de trafic. Des normes existent pour garantir les gabarits de passage des bus ou des véhicules de sécurité. Pour le surplus, il n'existe aucune obligation légale pour préserver des couloirs spéciaux réservés aux ambulances;
- afin de répondre aux questions soulevées par les commerçants, qui craignent notamment que les livraisons ne deviennent très compliquées, M. Pagani évoque le cas du quartier des Grottes où la situation a été réglée à satisfaction de tous. Pour les Pâquis, l'idée retenue consiste à sélectionner la rue Plantamour pour permettre le passage d'un secteur à l'autre des Pâquis, voire à une autre rue de même caractéristique;
- le quartier des Pâquis, comme tous les autres quartiers de la ville de Genève, souffre d'un manque de places de parc pour les habitants. Différentes solutions sont en cours d'étude, notamment celle consistant à récupérer des places propriété de la Gérance immobilière municipale, qui sont parfois laissées à des pendulaires et qui pourraient être récupérées au profit des habitants;
- la fermeture de la rue de Zurich est prévue le 12 juin, tandis que celle de la rue des Buis est programmée pour septembre;

- les études de détail ont été lancées pour la place Châteaubriand, une requête en autorisation de construire étant prévue dans le courant de 2010 avec, simultanément, le dépôt de la demande de crédit pour les travaux;
- la confiscation du domaine public Ville de Genève, comme constaté devant l'Hôtel Président Wilson, va faire l'objet d'une intervention plus soutenue de la police municipale, comme s'y engage M. Pagani.

### **Séance du 15 juin 2009**

#### *Prises de position*

Pour la représentante du Parti libéral, le problème des gendarmes couchés, qui causent un tort particulier aux passagers des ambulances, justifie une abstention sur cet objet, abstention transformée à la suite des prises de position des divers commissaires en renvoi de la pétition au Conseil administratif.

L'Union démocratique du centre propose le renvoi sans autre au Conseil administratif, déjà exprimé lors d'une précédente séance. Toutefois, elle s'exprimera en séance plénière au sujet de sa position, tout ce qui vient du quartier des Pâquis étant particulièrement sensible actuellement. L'Union démocratique du centre estime que les pétitionnaires ont le droit de voir l'exécutif prendre en compte leurs préoccupations.

Le Parti socialiste, les Verts et le Parti démocrate-chrétien proposent le classement de la pétition, puisque la suppression des 100 places n'est plus d'actualité et que la coupure du quartier en deux fait encore l'objet de discussions/négociations entre les usagers et la Ville de Genève.

A gauche toute! propose le classement, tout en souhaitant une meilleure intégration des pétitionnaires dans le processus d'accompagnement mis en place.

Le Parti radical soutient le renvoi au Conseil administratif car, malgré la prise de contact de la Ville avec les pétitionnaires, il demeure une scission quant à la vision future du quartier.

Le président de la commission des pétitions passe au vote.

#### *Vote*

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté par 9 oui (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC) contre 5 non (1 AGT, 1 L, 2 UDC, 1 R).

Par conséquent, la commission des pétitions recommande au Conseil municipal de classer cette pétition.

14.05.09

Madame  
Robertson Susan  
3, rue du Léman  
1201 Genève  
079 600 70 72

Ville de Genève  
Secrétariat du Conseil municipal  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

Genève, le 5 mai 2009

**Pétition : Contre la suppression de places de stationnement dans le quartier des Pâquis**

Madame, Monsieur,

Au nom des habitants et commerçants du quartier de la Pâquis, nous avons l'honneur de vous remettre une pétition qui a recueilli 2'109 signatures dans le but de lutter contre la suppression de places de stationnement et la coupure du quartier des Pâquis en deux secteurs.

Comme indiqué dans la formule de la pétition jointe en annexe, un projet d'aménagement du quartier avait été élaboré sur l'initiative de certaines associations, non représentatives des habitants et commerçants des Pâquis.

Le plan en annexe présentait alors l'état d'avancement du projet en 2008. Sur ce plan, étaient indiqués les 8 rues ou tronçons de rues qui devraient être fermés à la circulation.

La fermeture de ces rues aurait deux conséquences : D'une part, elle coupe le quartier des Pâquis en deux secteurs, ce qui empêcherait les détenteurs du macaron de pouvoir passer de l'un à l'autre des deux secteurs pour stationner leur véhicule. D'autre part, ce projet impliquerait la suppression de plus de 100 places de stationnement dans le secteur macaron « L ».

Le but de cette pétition est d'attirer l'attention des autorités concernées, qu'un tel projet rencontrerait indubitablement l'opposition des habitants et commerçants du quartier.

Donc, les pétitionnaires, demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

1. Prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier
2. Empêcher la division du quartier des Pâquis en deux secteurs

Nous restons à votre disposition et à celle des personnes que vous désignerez pour étudier cette pétition et répondre à toute question.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette requête, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.

Comité pétitionnaire :

François Righetti



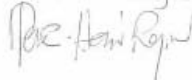
Théodore DOMENIG



Nicole FARNY



Pierre-Henri Raymond



Susan ROBERTSON



BALDOMERO ALVAREZ



Annexes : pétition + plan

## P E T I T I O N

*signez et faites signer !*

Tout un chacun peut signer une pétition, qu'il ait le droit de vote ou non !

### Contre la suppression de places de stationnement dans le quartier des Pâquis

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève  
Au Conseil Municipal de la Ville de Genève

En collaboration avec la Ville de Genève, un groupement d'habitants du quartier prépare actuellement un projet de fermeture à la circulation de plusieurs rues au cœur du quartier des Pâquis. Il s'agit, entre autres, des rues suivantes :

- Rue du Môle (entre la rue des Pâquis et le préau situé après la bibliothèque)
- Rue de Berne (entre les rues du Môle et de la Navigation)
- Rue de la Navigation (entre les rues de Berne et des Pâquis)
- Rue des Pâquis (entre les rues de la Navigation et du Môle)
- Carrefour au bas de la rue Butini (entre la Maison des enfants et le périmètre Chateaubriand)
- Rue de Fribourg
- Rue Rossi (entre la rue des Alpes et la rue Thalberg)
- Rues des Pâquis (entre la rue Thalberg et la rue des Alpes)

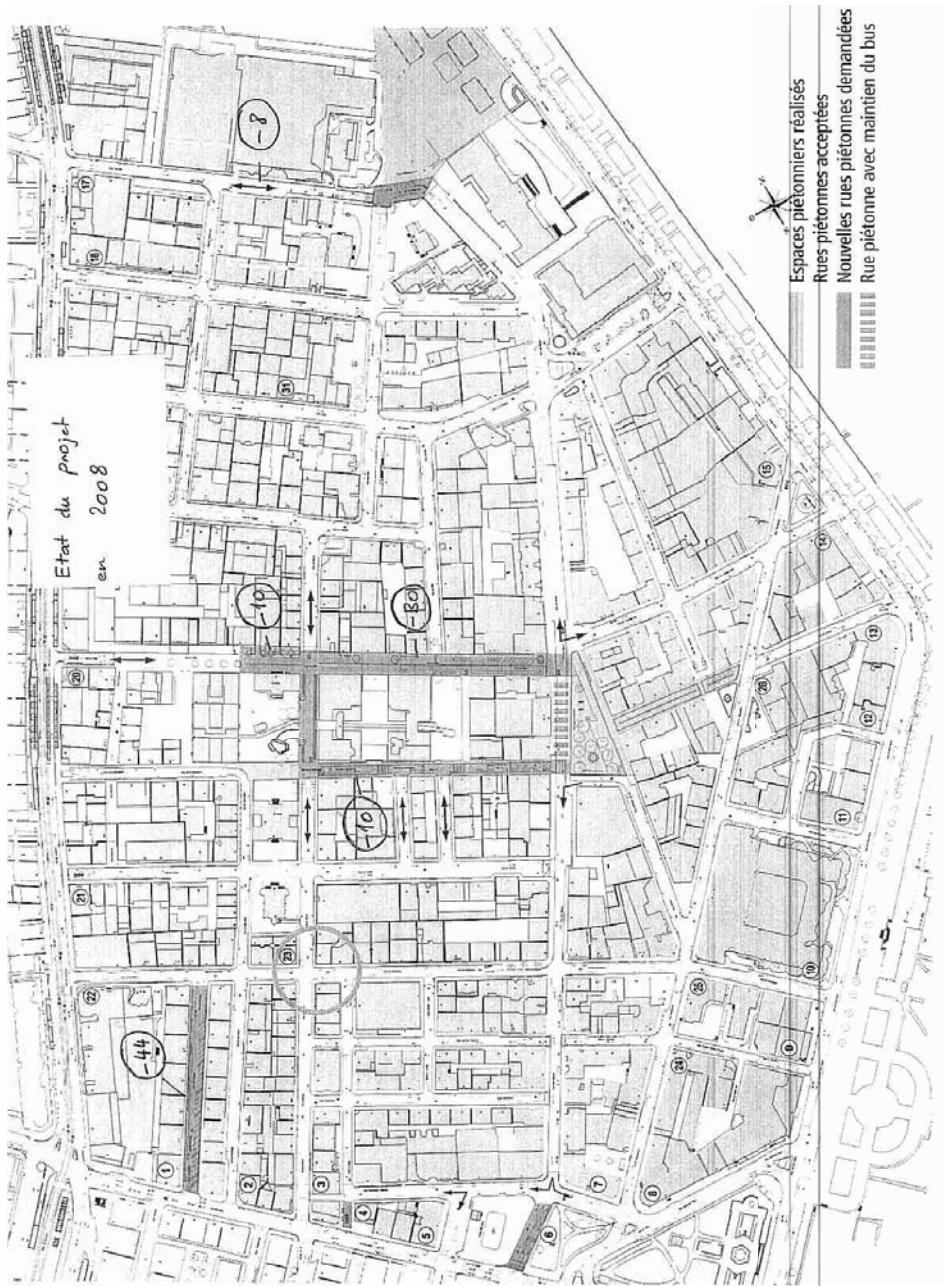
La fermeture de ces rues aura une double conséquence :

- **Coupure du quartier des Pâquis en deux secteurs** (ce qui empêche les détenteurs du macaron de pouvoir passer directement de l'un à l'autre des deux secteurs pour stationner leur véhicule)
- **Suppression de plus de 100 places de stationnement dans le secteur macaron « L »**

De ce fait, les soussignés (habitants, visiteurs, clients, suisses ou étrangers), demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

1. **Prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier**
2. **Empêcher la division du quartier des Pâquis en deux secteurs**

|    | Nom et prénom | Adresse | Signature |
|----|---------------|---------|-----------|
| 1  |               |         |           |
| 2  |               |         |           |
| 3  |               |         |           |
| 4  |               |         |           |
| 5  |               |         |           |
| 6  |               |         |           |
| 7  |               |         |           |
| 8  |               |         |           |
| 9  |               |         |           |
| 10 |               |         |           |
| 11 |               |         |           |
| 12 |               |         |           |



Pétition P228 du TCS concernant le quartier des Pâquis



Commission des pétitions – le 8 juin 2009

## Rappel du projet « Cœur piétonnier », en cours d'étude par le groupe de concertation

### Historique de la demande projet du «cœur piétonnier»

- Mars 2006 : pétition lancée par les associations APE et SURVAP, soutenue par l'ADEP et la Coordination de quartier
- Novembre 2006: Rapport n°P168A élaboré par la commissions des pétitions sur la sécurisation du quartier des Pâquis
- Janvier 2007: Vote et approbation du CM sur une série de recommandations issues du rapport P168A

Parmi les diverses recommandations du rapport figure la recommandation suivante : **« créer en concertation avec les habitants un schéma général de circulation du quartier, comprenant notamment une zone piétonne incluant tout le cœur des Pâquis ».**

- Depuis fin avril 2007: engagement de la réflexion par le groupe de travail qui a abouti à une proposition de schéma de circulation
- 26 février 2009: présentation publique du projet aux habitants
- Depuis mars 2009 : poursuite de la réflexion avec le groupe de concertation



## Le projet « cœur piétonnier » des Pâquis à l'étude



### 1) Rues piétonnes actuelles

- rue du Léman (entre pl. navigation et la rue Plantamour)
- place de la Navigation (entre rue de Berne et rue du Levant)
- place De-Châteaubriand (entre la rue de Butini et le quai)

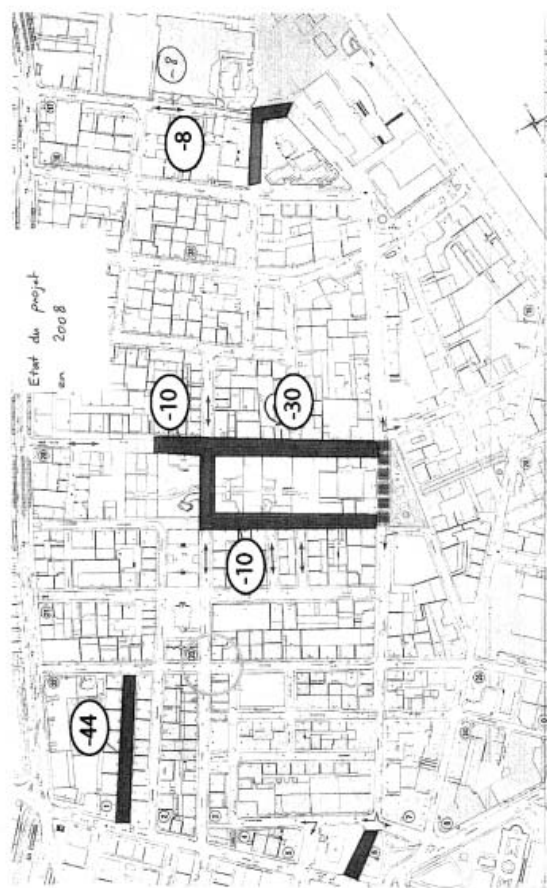
### 2) Rues piétonnes à court terme (juillet 2009)

- rue de Zurich (entre rue de Berne et rue de Neuchâtel)
- rue des Buis (entre rue Butini et rue Rotschild)

### 3) Les piétonnisations proposées à court/moyen terme par le projet du cœur piétonnier (en cours d'étude)

- rue du Môle (entre la bibliothèque et la rue de Bâle)
- rue de Berne (entre rue de la Navigation et rue du Môle)
- rue de la Navigation (entre rue de Berne et rue du Levant)
- place De-Châteaubriand (entre la rue de Buis et la rue des Pâquis)
- rue des Pâquis (entre rue de la Navigation et rue du Môle)

Image du projet selon le TCS (P228)



*La pétition 228 du TCS ne tient pas compte de la même image pour évaluer l'impact sur le stationnement.*

## Impact stationnement du projet « cœur piétonnier »



Estimation des places supprimées selon projet en cours

- rue du Môle env -18 pl.
- rue de Berne env -3pl.
- rue de la Navigation env -1pl.
- place De-Châteaubriand env -5pl.
- rue des Pâquis -0pl.

### **Concernant la demande 1) de la pétition: « prendre toutes les mesures possibles pour éviter la suppression de places de stationnement » :**

- Le total des places de stationnement voitures supprimées par le projet « cœur piétonnier » se situe entre 25 et 30 places au lieu des 100 places annoncées selon la pétition (P228).
- De plus la Ville étudie des mesures compensatoires pour les habitants:
  - Par le potentiel offert par les parkings de la GIM du quartier (étude en cours)
  - Par une modification de la réglementation et gestion des places (redistribution entre places bleues macaron et places payantes)
  - Par des récupérations possibles de places bleues en surface; par exemple haut de la rue du Môle (projet à faire)
  - Par une meilleure utilisation des parkings publics (distribution clients / habitants)

## Impact sur le schéma de circulation du projet « cœur piétonnier »



### Concernant la demande 2) de la pétition: « empêcher la division du quartier en deux

#### secteurs »:

- schéma de circulation actuellement en cours d'étude (plan non encore abouti et processus de validation à poursuivre)
- Il est nécessaire de rappeler les objectifs de base prioritaires, demandés par les associations:
  - la maîtrise du transit conformément à la hiérarchie du réseau
  - la diminution des nuisances selon la réglementation OPB et Opair
  - la sécurisation des déplacements et notamment des cheminements autour des écoles
  - l'amélioration des mobilités douces
  - l'amélioration de la qualité de vie, de la convivialité

**Le schéma de circulation comprendra donc des mesures de fermeture et d'inversion de sens nécessaires pour atteindre ces objectifs mais s'appliquera à limiter les impacts pour l'accessibilité.**

## INFOS STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER DES PAQUIS

### En réponse à la pétition P228

#### DONNEES STATIONNEMENT GENERALES

Les données de stationnement ci-dessous tiennent compte de deux possibilités de traitement selon les périmètres retenus : le périmètre du secteur macaron et le périmètre de la zone 30.

- 1) Quartier des Pâquis – **périmètre du secteur macaron L des Pâquis** (source : selon les données 2007 de la Direction Générale de la Mobilité)

- Stationnement public sur voirie : 2'041 places dont 1'507 en places bleues macaron
- Stationnement public en ouvrage : 677 places (parking habitants)

-> en considérant les places sur voiries, on constate que la suppression de 20 à 30 places par le projet du cœur piétonnier correspond à environ 1% du total

-> le ratio de macarons distribués sur le nombre de places bleues est de 117% (la moyenne ville sur l'ensemble des secteurs macarons étant de 130%) et le taux de motorisation est de 300 véhicules/1'000 habitants (la moyenne ville sur l'ensemble des secteurs macarons étant de 389 véh/1'000 hab. En terme de demande, les ratios sont donc inférieurs que sur d'autres quartiers.



- 2) Quartier des Pâquis – **périmètre de la zone 30** (source : selon base SITG)

- Stationnement public sur voirie : 1'501 places dont 1'144 en places bleues macaron



#### DONNEES SUR LES PARKINGS GERES PAR LA GIM

Il existe un certain nombre de parkings de la GIM (Ecole Pâquis, Môle, Rotschild) sur lesquels un potentiel de récupération est possible et qui font l'objet d'une étude de la Ville (en cours).

En premier abord (selon données février 2009) un potentiel de récupération d'environ 50 places vacantes a été défini.

#### DONNEES SUR PARKINGS EN OUVRAGE A PROXIMITE

Parking Prieuré : parking habitant de 560 places, géré par la fondation des parkings (190.-/mois)

Parkings les Cygnes : parking de 190 places + environ 100 places pour abonnements possibles pour 330.-/mois et abonnements nuit 120.-/mois

Parking des Arcades : parking de 300 places, abonnements possibles pour 330.-/mois et abonnements nuit 100.-/mois

Parking des Alpes : parking de 350 places, abonnement habitant à 200.-/mois et abonnement nuit à 80.-/mois possibles

Parking de Cornavin : parking de 910 places, abonnement habitant à 200.-/mois et abonnement nuit à 80.-/mois possibles